

**Communiqué**  
Pour diffusion immédiate

**AVOCATS SANS FRONTIÈRES CANADA ET LE BARREAU DU QUÉBEC  
SE RÉJOUISSENT DE LA LIBÉRATION DE HOMA HOODFAR**

Montréal | Québec, le 26 septembre 2016 - Avocats sans frontières Canada (ASFC) et le Barreau du Québec se réjouissent de la libération de madame Homa Hoodfar, professeure retraitée de l'Université Concordia, auteure et anthropologue, annoncée aujourd'hui par les médias iraniens et confirmée par le bureau du premier ministre canadien Justin Trudeau.

La professeure Hoodfar est citoyenne du Canada et d'Irlande et réside à Montréal. Elle a été arrêtée le 6 juin dernier alors qu'elle se trouvait en Iran pour des raisons personnelles et pour y mener des recherches historiques liées à son travail d'anthropologue.

Selon les informations actuellement disponibles, le régime iranien aurait pris en considération l'état de santé critique de la professeure Hoodfar et aurait entendu l'appel porté par sa famille et par la communauté internationale.

ASFC et le Barreau du Québec ont uni leurs voix en juillet dernier pour exhorter les autorités iraniennes à se conformer à leurs obligations en regard du droit iranien et du droit international applicable à l'Iran. Tant ASFC que le Barreau du Québec souhaitent le rétablissement de madame Hoodfar et saluent le délicat travail des autorités canadiennes dans ce dossier.

**Avocats sans frontières Canada (ASFC)**

Avocats sans frontières Canada (ASFC) est une organisation non gouvernementale de coopération internationale dont la mission est de soutenir la défense des droits humains des personnes les plus vulnérables par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation juridique. ASFC est ou a été active dans plus de 15 pays.

**Le Barreau du Québec**

Le Barreau du Québec est l'Ordre professionnel de plus de 25 500 avocats et avocates. Ses positions sont adoptées par ses instances élues à la suite d'analyses et de recommandations de ses comités consultatifs. Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient ses membres dans l'exercice du droit.




ASFC : Jeanne Pariseau  
Agente des communications et événements  
(418) 907-2607 poste 110 ou (581) 991-9907  
[communications@asfcanada.ca](mailto:communications@asfcanada.ca)

Barreau du Québec : Martine Meilleur, coordonnatrice  
Service des communications  
Barreau du Québec  
514 954-3489 ou [medias@barreau.qc.ca](mailto:medias@barreau.qc.ca)

Pour connaître en primeur les nouvelles en provenance d'ASFC, joignez-vous à nous sur :

 Site Internet <http://www.asfcanada.ca/fr>  
 Facebook [www.facebook.com/asfcanada.ca](http://www.facebook.com/asfcanada.ca)  
 Twitter [www.twitter.com/ASFCCanada](http://www.twitter.com/ASFCCanada)  
 LinkedIn [www.tinyurl.com/linkedinASFC](http://www.tinyurl.com/linkedinASFC)

Pour connaître en primeur les nouvelles en provenance du Barreau du Québec, joignez-vous à lui sur :

 Facebook [www.facebook.com/barreauduquebec](http://www.facebook.com/barreauduquebec)  
 Twitter [twitter.com/BarreauduQuebec](http://twitter.com/BarreauduQuebec)  
 LinkedIn [www.linkedin.com/groups?gid=2206718&trk=myg\\_ugrp\\_ovr](http://www.linkedin.com/groups?gid=2206718&trk=myg_ugrp_ovr)